

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Régie autonome des transports parisiens

**Délibération du 28 janvier 2011 portant déploiement  
Andiamo et RNM prestations « courants faibles »**

NOR : DEVT1103967S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le conseil approuve les projets de marché dans le cadre du déploiement Andiamo et RNM de prestations de courants faibles à attribuer aux sociétés ERI, pour un montant maximum de 2 882 941,68 € HT, Forclum pour un montant maximum de 2 956 391,65 € HT et Ineo tertiaire, pour un montant maximum de 2 698 944,58 € HT, soit un montant total maximum de 8 538 277 € HT sur une durée de quarante-huit mois.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 28 janvier 2011.

*Le président-directeur général de la RATP,*  
P. MONGIN